

Pour des territoires de montagne en transitions

APPEL À CANDIDATURES 2026

DATE LIMITE
DE DÉPÔT D'UNE
NOTE D'INTENTION :
8 JUILLET 2026 À 23H59

TERRITOIRES ÉLIGIBLES :
SAVOIE, HAUTE-SAVOIE,
ISÈRE (OISANS ET ECRINS
UNIQUEMENT), PUY-DE-DÔME

Eléments de contexte

Frappés par la réalité du changement climatique, les territoires de montagne sont au-devant de mutations sociales, sociétales et environnementales majeures, que la Fondation de France Centre-Est et le collectif d'action Transition Ecologique Juste et Solidaire de la Fondation de France souhaitent accompagner.

Si l'on observe une accélération de l'intégration des questions environnementales dans le secteur philanthropique, les financements alloués à une approche systémique des défis rencontrés par les territoires de montagne sont encore minoritaires. La Fondation de France porte une vision transversale des territoires de montagne, qui considère la complexité des enjeux présents, comme la nécessité de penser leur interdépendance :

- **La vie de la montagne est percutée de plein fouet par les impacts du dérèglement climatique** : fonte des glaciers, raréfaction de la ressource en eau, remontée en altitude de la végétation, diminution de l'enneigement, glissements de terrain ou phénomènes météorologiques extrêmes... Dans les Alpes, les températures ont augmenté de 2,4°C depuis 120 ans, deux fois plus que la moyenne mondiale. Ces transformations soulignent la grande vulnérabilité de ces territoires aux changements, et l'impératif de proposer des trajectoires d'atténuation et d'adaptation réalistes dans un environnement façonné par l'attractivité touristique hivernale.

- **La vie à la montagne à l'année se complexifie et exclut davantage** : il devient difficile de s'y loger dignement et durablement pour de plus en plus d'habitants.

L'éloignement ou la disparition de "services" et lieux de vie collectifs, comme la difficulté à penser des activités économiques viables toute l'année peut conduire certains résidents au départ, compliquer leur vie quotidienne ou leur installation dans le territoire de façon durable. En parallèle, les flux touristiques sont croissants : ils se concentrent sur des temporalités réduites, font pression sur les milieux naturels, et la montagne dite « peu-aménagée » l'est de moins en moins.

- **La vie ensemble en montagne se conflictualise** : les territoires de montagne et leurs habitants vivent des clivages croissants et voient de nombreuses tensions se cristalliser autour des modèles souhaitables pour demain. La difficulté à dialoguer entre acteurs (élus/citoyens, acteurs associatifs/économiques, anciens/néo-habitants...), couplée à la polarisation des positions fragilisent les liens. Ces conflits réduisent les possibilités d'engager collectivement des trajectoires de transitions à grande échelle.

Pour engager une dynamique globale de transition juste des territoires de montagne il est donc important de transformer les modes d'habiter et les systèmes productifs, pour tendre vers plus de durabilité et une logique de vie à l'année.

Il s'agit de permettre une vie à la montagne basée sur des relations apaisées, solidaires et équilibrées, respectueuse du milieu et des écosystèmes, et à tous les habitants de se projeter collectivement dans un projet commun qui favorise une transition écologique, à la fois juste et solidaire, de leur territoire.

Les initiatives existent, mais elles sont pour beaucoup fragiles et peu visibles au-delà de leur échelle micro-locale. Or, les transitions réussies reposent rarement sur une somme d'initiatives isolées, mais sur un alignement collectif. La Fondation de France Centre-Est veut ainsi soutenir le potentiel d'expérimentation, de transformation et la capacité d'entraînement des territoires de montagne dans ces transitions.

Objectifs

Concrètement, cet appel à candidatures vise à :

- **Soutenir des initiatives faisant évoluer les systèmes économiques et sociaux des territoires de montagne vers plus de durabilité et de vie à l'année**, au-delà de la mono-activité touristique. L'objectif est d'inventer de nouveaux modèles d'activités et de nouveaux modes de vie qui concilient pour tous : habitabilité, préservation des ressources, protection du vivant, qualité de vie individuelle et collective ;
- **Accompagner le développement d'initiatives citoyennes, associatives et démocratiques basées sur le dialogue et la coopération**. L'objectif est de favoriser leur reconnaissance et leur légitimité à construire de nouvelles trajectoires partagées en territoires de montagnes ;
- **Diffuser des récits et ressources permettant de rendre accessibles les transitions**, pour tous types de territoires de montagne. L'objectif est de proposer des sources d'inspiration en rendant visibles des initiatives de transitions désirables, et de se doter d'outils partagés pour agir. Il s'agit finalement de transformer les imaginaires, pour passer d'une montagne vue comme terrain de jeu vers une montagne vue comme espace de vie.

Critères de sélection

Les initiatives retenues pourront se trouver à différents stades de maturité :

- **Émergence** : la Fondation de France Centre-Est pourra orienter les initiatives très émergentes nécessitant un accompagnement vers des partenaires qualifiés spécialisés en proximité.
- **Déploiement & structuration**

La Fondation de France sélectionnera des initiatives qui :

1. **Ont un impact direct** sur la transformation des modes de vie pour habiter la montagne à l'année, en générant des co-bénéfices positifs pour le climat ou la biodiversité. Cette transformation devra permettre de s'émanciper progressivement et de façon concertée d'une logique de mono-activité loisirs/tourisme.
2. **S'inscrivent dans une démarche de dialogue territorial** impliquant les habitants et acteurs du territoire dans leur diversité (acteurs associatifs, citoyens, socio-professionnels, résidents permanents, secondaires, saisonniers, élus et collectivités...) pour favoriser l'émergence d'un horizon et d'un espace de coopération commun pour le territoire. Elle devra viser l'accompagnement

pacifié du débat, et faciliter l'ancrage et la pérennité des dynamiques de transitions. Elle devra pour autant permettre l'expérimentation ou la réalisation d'actions concrètes, au-delà du dialogue. Cette démarche pourra avoir été réalisée en amont, ou bien être comprise dans la demande de soutien.

3. **S'appuient sur des coopérations locales structurantes** pour favoriser la complémentarité avec l'existant et éviter les actions isolées ou dupliquées sans ancrage local.

4. **Adoptent une approche systémique du changement** :

- Agir sur les causes profondes des dysfonctionnements autant que sur les symptômes ;
- Aborder ces défis dans leur complexité et leurs interactions ;
- Considérer que le temps long fait partie intégrante de la démarche pour créer des relations de confiance, favoriser l'apprentissage et l'adaptation continue.

5. **Ont vocation à se pérenniser et à s'ancrer localement** : penser la faisabilité au-delà d'une ou plusieurs phases d'expérimentation, pour s'inscrire dans une logique de continuité d'actions et de déploiement.

6. **S'inscrivent dans la mesure du possible dans une perspective de diffusion**, partage d'expériences, réplification en vue de faire bénéficier d'autres acteurs et territoires des apprentissages et outils déployés.

Dépenses éligibles

• **Frais de fonctionnement**

• **Frais d'investissement**, lorsqu'ils sont reliés à une action plus large qui dépasse la construction d'équipements ou l'achat de matériels.

Cet appel à candidature ne soutiendra pas :

- les démarches de consultation, concertation, ou de recherche appliquée sans actions opérationnelles directement mises en œuvre ;
- les projets de pédagogie ou de sensibilisation à la transition écologique ;
- les dépenses ciblant des actions uniquement événementielles ;
- la construction d'infrastructures ou la réalisation de travaux d'investissement ;
- les formations diplômantes ou individuelles ;
- les actions relevant des compétences obligatoires et réglementaires des acteurs publics et des collectivités ne sont pas éligibles. Seules les démarches d'expérimentation peuvent l'être, en priorité celles portées par des communes de moins de 10 000 habitants ou des communautés de communes de moins de 30 000 habitants ;
- les initiatives sans recherche de cofinancement (hors autofinancement) ;
- les démarches déjà terminées au moment de la décision de financement.

Qui peut répondre ?

Tout organisme à but non lucratif et d'intérêt général, dont les actions s'inscrivent dans les critères précités et se déploient dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Isère (seulement dans le massif de l'Oisans ou des Ecrins) et du Puy-de-Dôme :

- Associations et ONG
- Établissements publics
- Collectivités

Les structures demandeuses doivent être éligibles au mécénat au titre des articles 230 et 238 bis du CGI.

Les candidatures impliquant plusieurs acteurs sont encouragées. Une seule structure éligible au mécénat devra porter administrativement la subvention et assurer le dépôt et la gestion du dossier pour le collectif.

Un candidat ne peut adresser simultanément plusieurs demandes de subvention sur le même appel à candidatures.

Une structure ressource (ex. acteur de la recherche ou de l'accompagnement membre d'un collectif) peut être impliquée dans plusieurs démarches.

Une priorité sera donnée aux candidats n'ayant pas de financement en cours à la Fondation de France.

Modalités de soutien

Le soutien pourra concerner **jusqu'à 3 années**. Les enveloppes seront comprises à titre estimatif entre 10 000 € et 30 000 € par an, sans caractère prédéterminé.

Le candidat devra inclure dans son dossier une proposition de répartition annuelle des soutiens demandés à la Fondation de France. Une partie du soutien sera octroyée dès l'engagement de la subvention, et l'échelonnement sera proposé par le Comité de décision sur la base des éléments fournis lors de l'instruction du dossier.

La candidature devra préciser ses modalités de soutien (dépenses et recettes prévues sur toute la durée de la démarche). **Compte tenu du budget disponible, une douzaine de dossiers environ seront soutenus.**

Étapes et calendrier

1. Jusqu'au 8 juillet 2026 > Transmission d'une note d'intention

Les candidats sont invités à compléter avant le mercredi 8 juillet 2026 à 23h59 un formulaire de candidature simplifié en ligne : <https://forms.office.com/e/SytRLjPrY3>

2. Du 9 juillet au 2 septembre 2026 > Pré-sélection

Les équipes de la Fondation de France analyseront les notes reçues et présélectionneront celles qui répondent aux critères d'éligibilité et aux objectifs de cet appel à candidatures. Tous les candidats seront informés de la suite donnée à leur demande de soutien.

3. Septembre 2026 > Complétude d'un dossier de demande de subvention pour les structures présélectionnées

Les structures présélectionnées devront remplir un dossier complet de demande de subvention et le déposer avant le 5 octobre à 17h sur la plateforme en ligne de la Fondation de France. Le lien et les modalités de connexion à la plateforme seront communiqués aux structures concernées à partir du 2 septembre, à la suite du Comité de présélection.

4. Du 2 au 26 octobre 2026 > Instruction des candidatures

Les candidats présélectionnés ayant rempli un dossier complet seront contactés pour un entretien d'instruction planifié avec un expert de la Fondation de France.

5. Début novembre 2026 > Sélection finale des lauréats

Les décisions concernant les dossiers soutenus seront annoncées aux candidats début novembre, suite au Comité de sélection final. Une lettre d'engagement valant convention de mécénat sera adressée aux lauréats avant début décembre, et précisera les modalités du soutien (montant, affectation éventuelle, conditions de versement et points de suivi éventuels).

Contribution à des temps d'échange entre acteurs de la transition en montagne

Les structures soutenues s'engagent à contribuer à 1 à 2 journées de rencontre par an organisées par la Fondation de France Centre-Est, visant à rassembler une communauté d'acteurs agissant en faveur de la transition écologique juste et solidaire en territoires de montagne. Il s'agira de :

- Leur offrir des opportunités de développement et leur mettre à disposition des ressources ;
- Partager des expériences, des outils, des éléments de capitalisation des initiatives soutenues ;
- Favoriser leur mise en réseau, les synergies entre elles ;
- Permettre leur éventuelle diffusion ou répliation ailleurs, sur d'autres territoires ou par d'autres acteurs.

Comment répondre ?

Déposer une note d'intention sur : <https://forms.office.com/e/VW6jjaGwSF>

Date limite pour compléter le formulaire en ligne : 8 juillet à 23h59.

Tout dossier ou note adressé par voie postale, par courriel ou hors délai ne sera pas étudié. Vous pouvez adresser vos questions à l'adresse contact-montagnes@fdf.org. Dans ce cas, merci de préciser « QUESTION » dans l'objet du mail pour faciliter une réponse dans les meilleurs délais.

Les lauréats de l'édition 2025

La première édition de l'appel à candidatures de la Fondation de France Centre-Est Pour des transitions des territoires de montagne a permis de soutenir 6 initiatives partenariales et ambitieuses situées principalement en Isère.

- **La Morte Vivante** (Matheysine)
- **Vercors Citoyens** (Vercors)
- **La Maison-Ateliers, associée à Trièves Transitions Ecologie et Modus Operandi** (Trièves)
- **L'ADRETS** (Chartreuse)
- **L'Université Grenoble Alpes, associée à Scènes Obliques et à l'INRAE** (Les Adrets - Belledonne)
- **Espace Belledonne** (Belledonne)

**Fondation
de
France**

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
X in @ f
fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 974 fondations abritées soutiennent chaque année près de 13 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.